CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM

5 RUE PAUL-EMILE BOTTA
BP 182
94109 JERUSALEM
Téléphone : (972) (2) 629.85.00

le 30/10/2017

Objet : PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière du 2ème Conseil consulaire (CCB2) en formation « ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ETRANGER – BOURSES SCOLAIRES » - de l'année scolaire 2017-2018 s'est tenue le 26/10/2017 à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Jérusalem
5, rue Paul Emile Botta
B.P. 82
94109 Jérusalem

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :
- M. COCHARD Pierre, Chef de poste, Consul Général de France à Jérusalem, Président du Conseil consulaire,
- M. BENICHOU Gérard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Vice-Président du Conseil consulaire,
- Mme BURSTIN Rosy, conseiller consulaire,
- M. DEMMA Richard, conseiller consulaire,
- Mme GARREAULT Elisabeth, conseiller consulaire,
- M. LAVAUD Jean-Luc, conseiller de coopération et d'action culturelle,
- Mme SEMHOUN Hélène, conseiller consulaire.

Membres désignés :
- Mme AGUETTANT Béatrice, représentant des parents d'élèves du Lycée Français de Jérusalem,
- M. ARROUES Francis, agent comptable et gestionnaire du Lycée Français de Jérusalem,
- M. BITTMANN Denis, proviseur du Lycée Français de Jérusalem,
- M. DARAWSHA Muhamad, représentant des parents d'élèves du Lycée Français de Jérusalem,
- M. DREYFUS Pierre, représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), ADFI sur Jérusalem,
- Mme OUAKNIN Maryline, Directrice du Lycée Français Havat Hanoar Hatsioni de Jérusalem,
- M. SIDES Daniel, représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants du Lycée Français de Jérusalem.

Experts :
- Mme GUERIN-ALTARIBA Emmanuelle, agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires,
- M. MATTON Denis, chef de chancellerie, Consul-adjoint.

Absents excusés:

- M. HABIB Meyer, député des Français de l'étranger,
- M. OLIEL Claude, représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), représentant UFE sur Jérusalem.

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Guide du participant (précédemment transmis en pièce jointe de la convocation au CCB2 aux nouveaux membres),
- Eléments du barème,
- Liste des demandes,

et mis à disposition en consultation sur place

- Instruction générale de l'AEFE,
- Note diplomatique de cadrage banalisée.

Première partie avant examen des dossiers individuels

Monsieur Pierre COCHARD, Consul général de France à Jérusalem et Président du Conseil consulaire a ouvert la séance à 15h et souhaité la bienvenue aux participants.

Il a insisté sur le respect du principe de confidentialité qui régit les débats, qu'il s'agisse de la non divulgation des éléments constitutifs des dossiers individuels examinés ou des avis exprimés lors des discussions.

Il a rappelé les modalités entourant les deux procès-verbaux du conseil consulaire pour les bourses scolaires:

- un procès-verbal général à vocation de publication sur le site internet du Consulat général de France, sans mention de données personnelles, approuvé et signé par les membres présents lors du Conseil consulaire ;
- un procès-verbal détaillant les situations familiales des demandeurs, à la seule attention de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE), transmis après validation par le Président du Conseil consulaire.

Pour conclure, il a donné quelques statistiques relatives à l'évolution du montant des crédits accordés, du nombre de bousiers et du coût moyen par boursiers sur les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017, au niveau local et au niveau mondial pays rythme nord.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur Denis MATTON, chef de chancellerie, qui a fait un rappel relatif aux dossiers examinés en CCB1 : 26 demandes y ont été étudiées dont 25 renouvellements et 1 nouvelle demande ; 21 demandes ont fait l'objet d'une attribution et 5 ont été rejetées. Au total les besoins exprimées s'élevaient, quotités pondérées à la hausse incluses, à 96 157,34 €. Il a informé le conseil consulaire que la commission nationale des bourses scolaires des 14 et 15 juin 2017 avait confirmé nos travaux exception faite d'une pondération à la hausse proposée pour une famille, pondération considérée comme injustifiée, la situation matérielle s'améliorant. Ainsi, au total 69 bourses ont été attribuées par la CNB1 pour un montant total de 95 347,55 €.

En termes budgétaires, il a informé le conseil consulaire du montant de l'enveloppe limitative pour l'ensemble de la campagne 2017-2018, à savoir 100 000€, soit 4652,45 € disponibles pour le CCB2.

Concernant le CCB2 de la campagne 2017-2018, il a indiqué que le taux de chancellerie ayant servi aux conversions dans les dossiers instruits était celui du 16/09/2016 à 0,233.

Il a ensuite précisé que 2 dossiers seraient étudiés dont 1 dossier était proposé à une pondération à la hausse, pondération couverte par le montant disponible pour le CCB2.

Enfin, M. MATTON a rappelé les différents points d'information des familles quant aux bourses scolaires (présentoir de la salle d'attente et site internet du CGF ainsi que le Bureau des Affaires sociales du CGF, le secrétariat et le site internet du Lycée Français de Jérusalem) et souligné qu'il était important de signifier aux familles de déposer leur dossier complet, au regard de la liste des justificatifs qui doit leur être remise, avant la date limite de dépôt des dossiers.

La parole a ensuite été donnée à Madame Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire en charge des bourses scolaires, pour la présentation des dossiers instruits pour la présente campagne.

Examen des dossiers individuels

LYCEE DE LA HAVAT HANOAR HATSIONI DE JERUSALEM

AUCUN DOSSIER N'A ETE PRESENTE POUR CET ETABLISSEMENT

Une famille nouvellement arrivée sur la circonscription, qui a rencontré le Bureau des Affaires sociales en charge de l'instruction des dossiers de demande de bourses scolaires sur orientation de la proviseure du Lycée Français de la Havat Hanoar Hatsioni, était supposée déposer un dossier mais ne l'a finalement pas déposé.

LYCEE FRANCAIS DE JERUSALEM

2 premières demandes tardives :

Ces deux premières demandes tardives concernent 2 familles nouvellement arrivées sur la circonscription, l'une avec deux enfants dont un seul est scolarisé a obtenu une ouverture de droit à une quotité qui a été pondérée à la hausse au vu de la situation ; la seconde, avec deux enfants dont deux scolarisés n'a pas ouvert droit à une quotité pour cette année.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Plusieurs points ont été soulevés au cours de ce CCB2 2017-2018 :

A été évoqué la situation d'une famille ayant obtenu en CCB1 2017-2018 une quotité moindre que les années précédentes et n'ayant pas déposé de demande de révision du dossier malgré les différentes explications et une relance par mail. Le proviseur et le gestionnaire du LFJ en ont été surpris, auprès de qui la famille s'était engagée à payer la première facture, et ne l'a toujours réglée. Ils pensaient que la famille aurait déposé une demande de révision et s'inquiètent, au vu de cette information, d'un éventuel impayé.

La perspective d'une augmentation des tarifs du Lycée Français de Jérusalem au mois de décembre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018 a été annoncée en fin de conseil consulaire. Cette augmentation prendrait la forme d'une contribution exceptionnelle des familles et, à ce titre, a été posée la question de savoir si cette contribution pourrait être prise en charge par l'AEFE, afin par exemple que les boursiers pris en charge à 100% puissent le rester. La décision devrait être prise en décembre 2017 et, le cas échéant, appliquée sans délai. Le conseiller culturel et de coopération a précisé que cette mesure visait à rétablir l'équilibre budgétaire de l'établissement, tel que cela a été demandé par l'AEFE. La question de la possibilité de cette prise en charge sera soumise à l'AEFE et la réponse apportée sera communiquée à l'ensemble des participants du conseil consulaire, par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h00.

APPROBATION DU PV CCB2 2017-2018 PAR LES MEMBRES PRESENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE

	NOM PRENOM	TITRE	SIGNATURE
Mme	AGUETTANT Béatrice	Représentant des parents élus au Conseil d'établissement du Lycée Français de Jérusalem	
M.	ARROUES Francis	Agent comptable du Lycée Français de Jérusalem	
M.	BENICHOU Gérard	Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Vice-président du Conseil consulaire	
M.	BITTMANN Denis	Proviseur du Lycée Français de Jérusalem	
Mme	BURSTIN Rosy	Conseiller consulaire	
M.	COCHARD Pierre	Consul général de France à Jérusalem, Président du Conseil consulaire	
M.	DARAWSHA Muhamad	Président du Comité de gestion du LFJ, représentant des parents d'élèves	
M.	DEMMA Richard	Conseiller consulaire	
M.	DREYFUS Pierre	Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique) - ADFI	
Mme	GARREAULT Elisabeth	Conseiller consulaire	
M.	LAVAUD Jean-Luc	Conseiller de coopération et d'action culturelle	
Mme	OUAKNINE Maryline	Directrice du Lycée Havat Hanoar Hatsioni de Jérusalem	
Mme	SEMHOUN Hélène	Conseiller consulaire	
M.	SIDES Daniel	Représentant du personnel du Lycée Français de Jérusalem	